**ANNEXE 14 : Questionnaire d’évaluation du risque fiduciaire et du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme, la fraude et la corruption**

**ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE (OSC)**

**Extrait du cadre d’intervention transversal OSC 2018-2023 :**

**Lutte contre le financement du terrorisme et la corruption [[1]](#footnote-1)**

*Dans de nombreuses zones d’intervention, l’AFD doit faire face à des risques de détournements des fonds à destination des OSC notamment à des fins de financement de terrorisme. En dépit des nombreux et croissants efforts entrepris par les OSC, appuyées par l’AFD, afin de promouvoir et renforcer les diligences sur leurs opérations, certaines peuvent rester vulnérables à leur exploitation et détournement par des organisations terroristes afin de se procurer ou de faire circuler des fonds, de fournir un soutien logistique, d’encourager ou de faciliter le recrutement de terroristes, ou encore de soutenir des terroristes ou des organisations/opérations terroristes. En effet, les OSC sont particulièrement vulnérables aux risques de détournement de leurs fonds car, souvent imparfaitement sensibilisées à ces risques, elles ont accès à des sources de financement parfois conséquentes et sont exposées à la circulation d’un grand volume de liquidités. En outre, de nombreuses OSC sont exposées du seul fait de leur implantation à l'intérieur ou à proximité des zones fortement exposées aux activités terroristes.*

*Ces risques font l’objet d’une surveillance par le Département de la Conformité (DCO) de l’AFD et sont pris en compte dans l’instruction des opérations, en général, et notamment celles impliquant des OSC en zones sensibles.*

*Néanmoins, devant la persistance de la menace dans les zones sensibles où l’AFD opère de manière renforcée en appui à des OSC (Facilité Crises et Vulnérabilités et régions du Sahel, Irak-Syrie, autres), il est nécessaire d’approfondir la prise en compte de ces risques dans les opérations de l’Agence. En conséquence, en plus des diligences classiques, l’AFD veillera à élaborer, en lien avec les services de la Direction Générale du Trésor, un cadre de diligences anti-corruption/antiterrorisme ad-hoc, pouvant s’appliquer spécifiquement aux opérations d’appui aux OSC en zones sensibles.*

*Afin que l’AFD soit en mesure d’apprécier la nature et la qualité des dispositifs d’encadrement du risque fiduciaire et du risque de financement du terrorisme, de fraude et de corruption au sein de l’OSC partenaire, celle-ci est invitée à remplir, signer et renvoyer ce questionnaire à l'AFD.*

*La notion de risque fiduciaire doit être entendue comme renvoyant à la bonne gouvernance financière au sein de chaque contrepartie. Cette notion inclut le risque de corruption et de fraude et les aspects liés à la gouvernance interne (il est question des mesures, des règles, des procédures et des processus organisationnels permettant d’appréhender la manière dont la contrepartie est dirigée, administrée et contrôlée).*

*L’AFD porte une attention particulière sur le risque engendré par le non-respect par la contrepartie des conditions d'usage ou de durée des fonds qui lui ont été transférés. Cela implique de la part de la contrepartie un comportement responsable, transparent et respectueux des ressources qui lui sont confiées par l’AFD*

*(Voir également le guide méthodologique page 38 et 39).*

*Le traitement a pour finalité la mise en place et le suivi d’une activité de surveillance adaptée aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme pendant toute la durée de la relation d’affaires. La durée de conservation appliquée est de cinq ans maximum à compter du terme du projet de financement considéré. En application de l’article article L561-45 du Code monétaire et financier, les personnes concernées par ce traitement disposent d’un droit d’accès indirect auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.*

**1. CIRCUITS FINANCIERS ET INTERVENANTS**

Veuillez détailler l’intégralité du circuit financier de ce projet (du décaissement jusqu’au bénéficiaire final).

Vous devez préciser les différents intervenants et leurs rôles : qui contrôle les flux, domiciliation du ou des compte(s) bancaire(s) émetteurs et récepteurs (nom de la banque + ville d’implantation), etc.).

La réponse prendra, si possible, la forme d’un schéma.

**2. REPRESENTATION ET RELATIONS AVEC DES AGENTS PUBLICS**

Qui est/sont le ou les représentants légaux de votre institution ?

La notion de représentant légal d’une association s’entend comme la ou les personnes disposant des pouvoirs d’engager la responsabilité de l’association et qui agit au nom et pour le compte de celle-ci. Lorsqu’il s’agit d’une fondation, doivent être considérés comme représentant légaux le président, le directeur général et l(e)s membre(s) du directoire de la fondation (*décret n°2018-284 du 18 avril 2018 renforçant le dispositif français de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme*).

*Cliquez et entrez le texte ici*

Un ou plusieurs représentants légaux de votre institution ou personnes susceptibles d'intervenir dans le cadre du projet financé par le groupe AFD ont-ils également la qualité d’Agent public ?

La notion d’Agent public s’entend comme la ou les personnes dépositaires de l'autorité publique, chargées d'une mission de service public ou investies d'un mandat électif public dans un pays étranger ou au sein d'une organisation internationale publique :

- Fonctionnaire ou agent d’un gouvernement / organisme / ministère / département du gouvernement

- Cadre ou employé d’une société contrôlée, même en partie, par l’État (par exemple, une compagnie pétrolière d’État), à l’exclusion cependant des employés détachés dans ces sociétés

- Magistrat ou personne détenant un mandat judiciaire

- Cadre ou employé d’une organisation publique internationale comme les Nations Unies ou la Banque mondiale.

Oui  Non

Si oui, veuillez identifier le représentant, le poste occupé en tant qu’agent public et son employeur

*Cliquez et entrez le texte ici*

**3. ORGANISATION FINANCIERE & COMPTABILITE**

La méthode de comptabilité utilisée au sein de votre institution est-elle analytique ?

Oui  Non

*En cas de réponse négative, veuillez détailler*

Votre institution dispose-t-elle d’un système d’information approprié (logiciel de comptabilité) ?

Oui  Non

*En cas de réponse négative, veuillez détailler*

Votre institution dispose-t-elle d’états financiers audités ?

Oui  Non

*En cas de réponse négative, veuillez détailler*

Si oui, l’opinion de l’auditeur fait-elle état de réserves sur le contrôle interne ou sur une mauvaise gouvernance financière de l’OSC ?

Oui  Non

*En cas de réponse positive, détailler ces réserves et le cas échéant les mesures mises en place ou envisagées pour lever ces dernières.*

Votre institution pratique-t-elle la mise à disposition d’argent liquide lors de la réalisation de projets ?

Oui  Non

Si oui, les procédures internes prévoient-elles des mesures spécifiques d’encadrement quant à l’utilisation d’argent liquide ?

Oui  Non

*Veuillez détailler*

Les procédures d’engagement et de paiement sont-elles formalisées et les fonctions correspondantes (ordonnateur et payeur) séparées ?

Oui  Non

*En cas de réponse négative, veuillez détailler*

Votre institution a-t-elle élaborée des procédures financières et comptables afin de prévenir le risque que vos livres, registres et comptes ne puissent être utilisés pour se livrer à des pratiques corruptives ou dissimuler de telles pratiques ?

Oui  Non

*Détailler ici, si nécessaire*

**4. CONTRÔLE INTERNE**

Votre institution est-elle dotée d’un département du contrôle interne ?

Oui  Non

*En cas de réponse négative, veuillez détailler*

Si oui, quels sont leurs rôles ? Combien d’ETP y sont affectés ? Quels sont les liens hiérarchiques ?

*Cliquez et entrez le texte ici*

Votre institution est-elle soumise au contrôle d’un auditeur externe indépendant ?

Oui  Non

*Détailler ici, si nécessaire*

Des contrôles comptables de 1er niveau sont-ils réalisés et formalisés ?

Oui  Non

*En cas de réponse négative, veuillez détailler*

* + Si oui, merci de bien vouloir citer deux exemples de contrôles mis en place

*Cliquez et entrez le texte ici*

Existe-t-il au sein de votre institution une procédure relative à la conservation et à la sauvegarde des documents de travail, emails, pièces justificatives, etc.?

Oui  Non

*En cas de réponse négative, veuillez détailler*

**5. CONTRÔLES EXTERNES**

Votre institution a-t-elle déjà réalisé un ou des projets financés par l’AFD ?

Oui  Non

* + Si oui, merci de bien vouloir détailler l’avis de l‘auditeur sur les rapports d’audit techniques et financiers déjà produits sur les précédents projets cofinancés par l’AFD (sur les trois dernières années) et la teneur des recommandations éventuellement formulées dans lesdits rapports :

*Cliquez et entrez le texte ici*

**6. CONFORMITE**

Votre institution dispose-t-elle d’un programme de conformité (compliance program) visant à prévenir, maîtriser et traiter les risques de fraude, de corruption et de détournement de fonds interne et externe ? On entend par cette notion un ensemble de procédures et de processus mis en place au sein de votre institution permettant d’assurer le respect des normes applicables par l’ensemble des salariés et dirigeants afin de prévenir les risques de corruption et de fraude. Il peut s’agir d’une charte, d’un code de bonne conduite, de formation, de sensibilisation, de mécanismes internes d’alerte, de conseil, d’audit...

Oui  Non

*Détailler ici, si nécessaire*

Votre institution dispose-t-elle d’un code de conduite anticorruption et/ou d’une charte éthique ?

Oui  Non

*Détailler ici, si nécessaire*

Votre institution dispose-t-elle d’une politique et/ou procédure de lutte contre la fraude/corruption ?

Oui  Non

*En cas de réponse négative, veuillez détailler*

Votre institution dispose-t-elle d’une procédure d’alerte ou de tout autre moyen permettant de reporter tout type de violation des règles (internes, légales, ouverte aux parties prenantes externes) ?

Oui  Non

*En cas de réponse négative, veuillez détailler*

**7. LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME ET LE DETOURNEMENT DE FONDS**

Votre institution dispose-t-elle d’une politique et/ou d’une procédure de lutte contre le détournement de fonds notamment dans le cadre de l’accès aux populations et de lutte contre le financement du terrorisme ?

Oui  Non

*Détailler ici, si nécessaire*

* + Si oui, quelle est son objet et la dernière date de mise à jour ?

*Cliquez et entrez le texte ici*

* + Si non, votre institution envisage-t-elle de se doter d’un tel document, et, le cas échéant, à quelle échéance ?

Oui  Non

*Cliquez et entrez le texte ici*

Votre institution procède-t-elle à des diligences/vérifications sur son personnel, sur ses bénéficiaires de rétrocessions, sur ses partenaires de mise en œuvre et sur ses prestataires/fournisseurs ? (Il s’agit ici des processus et contrôles permettant de vérifier l’identité de ces personnes ainsi que leur honorabilité)

Oui  Non

*En cas de réponse négative, veuillez détailler*

* + Si oui, détailler le type de diligences/vérifications réalisées.

*Cliquez et entrez le texte ici*

Que se passe-t-il si des occurrences négatives sont découvertes ?

*Cliquez et entrez le texte ici*

Dans le cadre des financements AFD, votre institution contrôle-t-elle systématiquement son personnel, ses partenaires de mise en œuvre/bénéficiaires de rétrocession, ses prestataires et fournisseurs au regard des listes de sanctions financières nationales et/ou internationales ? Les listes de sanctions sont des instruments de politique étrangère relatives à un pays ou à une thématique et qui interdisent la mise à disposition directe ou indirecte de fonds ou de ressources économiques au bénéfice des personnes listées. Ces listes peuvent être publiées par l’ONU, l’Union européenne (UE), le gouvernement français, l’Office of Foreign Assets Control (OFAC) du gouvernement américain, etc. Pour rappel, l’article L.562-4 du Code Monétaire et Financier requiert toute personne physique ou morale française de respecter les listes de sanctions prises par les Nations Unies, l’UE et la France.

Oui  Non

Le cas échéant, veuillez ajouter la(les) référence(s) à votre politique interne

*En cas de réponse négative, veuillez détailler*

* + Si oui, indiquer quelles listes de sanctions vous contrôlez (ex: France, UN, OFAC, UE ...), et si vous utilisez un logiciel ou une base de donnée externe pour réaliser ces diligences, veuillez indiquer son nom.

*Cliquez et entrez le texte ici*

* + Dans l’hypothèse où l’entité ou la personne physique figurerait sur une liste de sanctions, entrez-vous ou poursuivez-vous la relation d’affaires ? Le cas échéant, veuillez détailler.

Oui  Non

*Cliquez et entrez le texte ici*

**8. FORMATION**

Votre institution procède-t-elle à une formation sur les thèmes de la lutte contre le financement du terrorisme, la fraude et la corruption ?

Oui  Non

*Veuillez détailler, si nécessaire*

* + Si non, envisagez-vous de dispenser de telles formations et à quelle échéance ?

Oui  Non

*Cliquez et entrez le texte ici*

* + Si oui, à quel public sont adressées ces formations (responsables, tout public…) et à quelles fréquences sont-elles dispensées ?

*Cliquez et entrez le texte ici*

Votre institution procède-t-elle à une formation en lien avec le Manuel de Procédures couvrant notamment les aspects comptabilité, gestion de trésorerie/budgétaire, achats, etc. ?

* + Si non, envisagez-vous de dispenser de telles formations et à quelle échéance ?

Oui  Non

*Cliquez et entrez le texte ici*

1. *Recommandation du GAFI n°8 qui traite spécifiquement des OSC (*[*http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/recommendations/Recommandations\_GAFI.pdf*](http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/recommendations/Recommandations_GAFI.pdf)*)*

   *Voir également le guide intitulé «  Risque de financement du terrorisme : Guide de Bonne Conduite à l'attention des associations », publié par la Direction Générale du Trésor le 27 janvier 2015  (*[*https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/File/433045*](https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/File/433045)*).* [↑](#footnote-ref-1)